

## DÉMARCHES À SUIVRE

Vous avez pour projet d'acquérir un logement sur le territoire de l'Eurométropole de Metz ?

### Étape 1

Vérification de la faisabilité financière de votre projet auprès de la banque de votre choix, qui complètera également le certificat inclut dans le dossier de demande de subvention.

### Étape 2

- Justifier de votre primo-accession
- Présenter le compromis de vente ou tout autre acte engageant le bailleur et l'accédant précisant le prix d'acquisition ou promesse d'achat

### Étape 3

Demande de subvention auprès de l'Eurométropole de Metz. Vous pouvez télécharger la liste des pièces à fournir sur le site : [eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu)

Eurométropole de Metz

Direction de l'Habitat et du Logement

Maison de la Métropole - 1 place du Parlement  
de Metz CS 30353 - 57011 METZ CEDEX 1  
03 57 88 36 61

[primologement@eurometropolemetz.eu](mailto:primologement@eurometropolemetz.eu)



AMANVILLERS (zone B2)  
ARS-LAQUENEXY (zone B2)  
ARS-SUR-MOSELLE (zone B2)  
AUGNY (zone B2)  
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN (zone B2)  
CHESNY (zone C)  
CHIEULLES (zone B2)  
COIN-LÈS-CUVRY (zone B2)  
COIN-SUR-SEILLE (zone B2)  
CUVRY (zone B2)  
FÉY (zone B2)  
GRAVELOTTÉ (zone B2)  
JURY (zone C)  
JUSSY (zone B2)  
LA MAXE (zone B2)  
LAQUENEXY (zone B2)  
LE BAN-SAINT-MARTIN (zone B2)  
LESSY (zone B2)  
LONGEVILLE-LÈS-METZ (zone B2)  
LORRY-LÈS-METZ (zone B2)  
LORRY-MARDIGNY (zone C)  
MARIEULLES-VEZON (zone B2)  
MARLY (zone B1)  
MÉCLEUVES (zone C)  
METZ (zone B1)  
MÈY (zone B2)  
MONTIGNY-LÈS-METZ (zone B1)  
MOULINS-LÈS-METZ (zone B2)  
NOISSEVILLE (zone B2)  
NOUILLY (zone B2)  
PELTRE (zone B2)  
PLAPPEVILLE (zone B2)  
POUILLY (zone B2)  
POURNOY-LA-CHÉTIVE (zone B2)  
RONCOURT (zone B2)  
ROZÉRIEULLES (zone B2)  
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ (zone B2)  
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE (zone B2)  
SAINTE-RUFFINE (zone B2)  
SAULNY (zone B2)  
SCY-CHAZELLES (zone B2)  
VANTOUX (zone B2)  
VANY (zone B2)  
VAUX (zone B2)  
VERNÉVILLE (zone B2)  
WOIPPY (zone B1)

Graphisme : Eurométropole de Metz - Direction de la Communication - Janvier 2024



## PRIMO LOGEMENT

L'EUROMÉTROPOLE DE METZ  
VOUS AIDE POUR L'ACQUISITION  
DE VOTRE 1<sup>ER</sup> LOGEMENT !



## L'Eurométropole de Metz s'engage avec vous

Dans le cadre de sa politique du logement, l'Eurométropole de Metz s'est engagée en faveur de l'accès social à la propriété depuis 2007.

Aujourd'hui, elle propose un nouveau dispositif aux personnes qui souhaitent acquérir ou construire un logement neuf ou ancien sur son territoire : Primo Logement.



### PRINCIPE

L'aide Primo Logement est **directement versée aux ménages primo-accédants** (c'est-à-dire qui n'ont pas été propriétaires de leur logement durant les deux dernières années) ayant contractés un prêt immobilier auprès de l'établissement bancaire de leur choix.

Le ménage doit respecter les **critères d'éligibilités** énoncés ci-contre.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

#### ➤ Liés au logement

- Acquérir un logement neuf ou en VEFA\* Dans ce cas, le logement devra être labellisé RT2012 ou RE2020, bâtiment positif ou passif. Le logement devra aussi respecter un prix plafond fixé à 3 500 € HT / m<sup>2</sup>.

- Acquérir un logement ancien, privé ou social, existant de plus de 15 ans

Dans ce cas, si le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est égal à E, F ou G ou en cas de DPE vierge, le ménage devra solliciter l'ALEC du Pays Messin pour être sensibilisé et/ou accompagner dans la réalisation de travaux.

Le logement devra aussi respecter un prix plafond fixé à 3 000 €/m<sup>2</sup>.



\*Vente en l'État Futur d'achèvement

- disposer de ressources inférieures aux plafonds indiqués ci-dessous :

Nbre de pers. dans le logement	Revenu fiscal de référence maximum	
	Zone B1	Zones B2 et C
1 pers.	37 581 €	32 673 €
2 pers.	56 169 €	43 633 €
3 pers.	67 517 €	52 471 €
4 pers.	80 875 €	63 347 €
5 pers.	95 739 €	74 518 €
6 pers.	107 738 €	83 983 €
pers. supp.	+12 005 €	+9 368 €

Plafond en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### FORME ET MONTANT DE L'AIDE

L'Eurométropole de Metz verse une aide **directe** aux ménages respectant les conditions d'éligibilité.

Le montant de l'aide est déterminé en fonction de la composition du ménage :

Personne seule	2 000 €
Ménage sans enfant	3 000 €
Ménage avec enfant(s) ou famille monoparentale	4 000 €



## **PRIMO-LOGEMENT : une nouvelle aide pour l'achat de votre bien immobilier**

Dans le cadre de sa politique du logement, l'Eurométropole de Metz s'engage depuis 2007 en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Primo-Logement est un coup de pouce financier qui consiste à aider les ménages primo-accédants, c'est-à-dire, les personnes qui n'ont pas été propriétaire de leur résidence principale depuis au moins deux ans avant la demande d'aide.

En fonction de la composition du ménage et sous conditions, cette aide peut atteindre jusqu'à 4 000 €.

Plus d'information sur le site internet de l'Eurométropole :

Ou par mail : [primologement@eurometropolemetz.eu](mailto:primologement@eurometropolemetz.eu)

